



37^{ème} FOIRE À LA BROCANTE - DIMANCHE 26 AVRIL 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION AMATEURS : Tout bulletin retourné sans règlement ne pourra être pris en considération.

A retourner à la Mairie de Charroux 03140, 29 Grande Rue, accompagné de votre règlement à l'ordre de Régie Manifestations Charroux, avant le 13 avril. Ce bulletin devra être soigneusement rempli (les zones 1, 3, 4, 5, 6 et 7 devront être obligatoirement renseignées sous peine de non-inscription).

1. Nom : Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Adresse mail :
Nature pièce d'identité : N° pièce identité :
Délivrée le : À :

2. Etiez-vous présent en tant qu'exposant en 2025 ? ☐ OUI ☐ NON
Si oui, désirez-vous, dans la mesure du possible, être dans la même rue ? (Voir le même emplacement) ☐ OUI ☐ NON

3. Nature de votre étalage, à remplir obligatoirement (meubles, bibelots, livres, collections, etc.)

⚠ OBJETS NEUFS INTERDITS :

4. Type exact du véhicule (camping-car, VL, VL+ remorque, fourgon châssis court ou long...) :

⚠ LE VEHICULE EST COMPRIS DANS LE METRAGE

5. Disposez-vous de barnums ? ☐ OUI ☐ NON dimensions :

6. CONDITIONS DE RESERVATION : (cochez le forfait choisi)

BROCANTE ANTIQUITES	
Dans les rues	Les Cours : réservés aux professionnels en priorité
☐ 8 mètres : 27 € (forfait obligatoire)	(Emplacement plat sur herbe et ombragé vers l'accueil)
☐ 10 mètres : 34 €	
☐ 12 mètres : 41 €	☐ 10 mètres : 34 €
☐ 15 mètres : 50 €	☐ 15 mètres : 50 €
☐ 20 mètres : 67 €	☐ 20 mètres : 67 €
☐ 25 mètres : 83 €	☐ 30 mètres : 100 €
☐ 30 mètres : 100 €	
	(Pas de forfait 8 mètres sur les Cours, réservation obligatoire)

Attention ! sur un forfait de 8 mètres, seul un véhicule sera autorisé, si 2 véhicules, prendre plus de 10 mètres.

(Si un 2^{ème} véhicule doit se rendre sur le même stand pour déposer du matériel et repartir ensuite, veillez à ce que ce véhicule arrive simultanément avec la 1^{ère} voiture.)

7. ATTESTATION BROCANTE/VIDE-GRENIER PERSONNE PHYSIQUE

- ☐ Je déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagers (article R 321-9 du Code pénal)
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal)
- accepter le règlement général de la brocante de Charroux qui m'a été remis avec le bulletin

Fait à Le

Signature :